



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Quatre Septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2017

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - JL. GIRAUD - **Adjoint**
S. ALLEG - S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT - N. PERRICHON -
A. RASKIN - J-C. SANSONI - C. VELAY - N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers
Municipaux**

Absents excusés : J. RAYNAUD (pouvoir à A-M GAUBERTI) - J. TOCQUER (pouvoir à R. AUBAULT) -
A. PELLEGRINO (pouvoir à M. AUFFRET) - N. BARRECA (pouvoir à C. BOUGE) -
C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à G. BARRA)

ELABORATION DU PLU : avenant 6

Monsieur le Maire expose :

VU le code des marchés publics.

CONSIDERANT que la mission d'élaboration du PLU confiée au cabinet ES-PACE, doit faire l'objet d'un avenant de prolongation, l'incidence financière sera présentée ultérieurement en CAO (impact financier correspondant à l'intégration éventuelle des prescriptions de la DDTM, après la réunion de travail prévue en septembre).

Cette prolongation deva être actée jusqu'au 30 avril 2018, soit jusqu'à l'approbation du document finalisé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant n°6, concernant l'élaboration du PLU.
- **DE DONNER** tout pouvoir pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tournettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE